DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE DE CHAILLAND

Date de la convocation

19 Septembre 2014

Date de l'affichage

……

Délibération n°2014.09.01

OBJET :

ACQUISITION D'UNE PORTION TERRAIN

Rue St Hilaire
Heurtier/Secoué

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DENOU a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les différentes demandes des parties pour mettre fin au problème d'écoulement des eaux pluviales qui provoque des inondations,

Considérant que le syndicat de bassin a dû modifier le tracé de la rivière créant ainsi un espace inaccessible pour le propriétaire qui ne pouvait plus entretenir cette partie, et qu'aucune démarche administrative n'avait été réalisée pour actualiser les propriétés des riverains,

Vu l'accord des deux parties de céder à la commune une portion de leur terrain pour un euro symbolique,

Considérant qu'il est souhaitable que la commune achète ces portions de terrain : 32m² pour M et Mme SECOUE et 101m² pour M HEURTIER pour pouvoir réaliser le busage et résoudre définitivement ce problème récurrent,

Comme d'usage les frais sont répartis à 50%,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'ACQUERIR pour un euro symbolique la portion de terrain de M et Mme SECOUE (32m²) et 101m² appartenant à M HEURTIER.
- DE CHARGER le cabinet ZUBER pour la préparation et la rédaction de l'ensemble des actes administratifs ainsi que la réalisation du bornage
- DE CONVENIR d'une répartition à 50% pour chaque partie des frais d'acte
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge de la voirie à signer tout acte afférent à cette affaire

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE DE CHAILLAND

Date de la convocation

19 Septembre 2014

Date de l'affichage

……

Délibération n°2014.09.02

OBJET :

BOULANGERIE

Souscription d'un emprunt

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DENOU a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014.03.12 en date du 6 mars 2014 portant approbation du budget annexe de la boulangerie

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014.06.05 en date du 12 juin 2014 portant sur la désignation des entreprises pour la réalisation des travaux d'aménagement de la boulangerie et du salon de thé,

Considérant que pour financer ces travaux, il avait été prévu dans un premier temps de recourir à l'emprunt,

Considérant que sur 4 établissements bancaires consultés 3 ont répondu. Monsieur le Maire présente les différentes propositions reçues

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 01 abstention, 14 voix Pour

DÉCIDE

- D'OUVRIR auprès du l'emprunt à court terme d'un montant de 100 000€, aux conditions suivantes :
  - Durée : 15 ans
  - Taux : 2.60%
  - Frais de dossier : 500 €
  - Remboursement du capital à tout moment sans frais, par affectation des recettes correspondantes
- DE PRENDRE l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances,
- DE PRENDRE l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.
- DE CONFÉRER, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. Bruno DARRAS, Maire de la Commune de Chailland, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

-

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE DE CHAILLAND

Date de la convocation

19 Septembre 2014

Date de l'affichage

……

Délibération n°2014.09.03

OBJET :

ACQUISITION IMMEUBLE RUE DES BOUCHERS

« Maison TRAVERS »

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DENOU a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2013.12.01 en date du 5 décembre 2013 portant sur cette acquisition

Considérant l'achat du jardin par MME FERRI,

Considérant qu'à l'issue des dernières négociations, le prix de vente de la maison rue des bouchers est fixé à 6 000 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'ACQUERIR la maison située rue des Bouchers, cadastrée AN 194, et AN 195 pour le prix de 6 000 €
- DE DESIGNER Maître WEIL, notaire à Alençon pour la rédaction des actes
- DE CONFIRMER que cette somme est inscrite au budget primitif 2014
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des bâtiments à signer tout acte afférant à cette acquisition

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE DE CHAILLAND

Date de la convocation

19 Septembre 2014

Date de l'affichage

……

Délibération n°2014.09.04

OBJET :

BUDGET FOYER LOGEMENT

Décision modificative n°1

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DENOU a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2014.03.32 en date du 6 mars 2014 portant sur l'affectation du résultat du budget du Foyer Logement

Considérant qu'il convient d'annuler et remplacer la délibération visée ci-dessus,

Vu les observations de la trésorerie pour modifier cette dernière de la manière suivante :

Considérant que les comptes administratifs 2012 et 2013 votés préalablement par l'assemblée délibérante font apparaître les résultats suivants, qui seront repris aux budgets primitifs 2014 et 2015

Section investissement :

- Résultat cumulé d'investissement fin 2012 : 8 652.54 €
- Résultat d'investissement 2013 : 1 809.91 €
- Résultat cumulé d'investissement fin 2013 : 10 462.45 €

Section de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement 2013 : - 38 831.91 €
- Incorporation : -10 235.27 €
- Résultat à affecter : - 49 067.18 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- DE REPRENDRE le résultat de clôture d'investissement pour 10 462.45 €
- D'INCORPORER le résultat déficitaire au résultat de 2015 pour – 49 067.18 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE DE CHAILLAND

Date de la convocation

19 Septembre 2014

Date de l'affichage

……

Délibération n°2014.09.05

OBJET :

BUDGET GENERAL

Décision modificative n°2

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DENOU a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014.03.31 portant sur l'approbation du budget primitif 2014

Vu la délibération n°2013.09.01 attribuant une subvention à Monsieur LE BAIL au titre de l'amélioration des façades

Considérant qu'il convient de réaliser des opérations de sortie d'inventaire suite à l'amortissement de cette subvention,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- DE MODIFIER le budget primitif comme suit pour pouvoir réaliser les opérations d'ordre :

Section de fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
6811-042	1 000	6459	1 000
Section d'investissement			
DEPENSES		RECETTES	
		280422-040	1 000

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférant à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE DE CHAILLAND

Date de la convocation

19 Septembre 2014

Date de l'affichage

……

Délibération n°2014.09.06

OBJET :

SUBVENTION A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES

Complément suite au centre de loisirs du mois de juillet

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DENOU a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014.03.31en date du 6 mars 2014 portant sur l'approbation du budget primitif 2014

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20140.03.19 en date du 6 mars 2014 portant sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2014,

Vu la convention passée avec l'association Familles Rurales pour l'organisation du centre de loisir du mois de juillet,

Considérant qu'il a été convenu qu'une subvention complémentaire sera versée en fonction du nombre d'enfants présents à ce centre de loisirs :
303 journées enfants x 3.50€ = 1 060.50 €
1 060.50 – 750 € (subvention déjà versée) = 310.50€

Vu l'état dressé par cette association,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'ATTRIBUER une subvention complémentaire à l'association Familles Rurales à hauteur de 310.50 €
- DE PRELEVER ce montant sur les subventions imprévues inscrit au budget
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à réaliser et signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE DE CHAILLAND

Date de la convocation

19 Septembre 2014

Date de l'affichage

……

Délibération n°2014.09.07

OBJET :

SUBVENTION A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES

Avance pour l'organisation du centre de loisirs les mercredis et petites vacances

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DENOU a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014.03.31 en date du 6 mars 2014 portant sur l'approbation du budget primitif 2014

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20140.03.19 en date du 6 mars 2014 portant sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2014,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014.07.10 en date du 11 juillet 2014 portant sur la signature d'une convention avec l'association Familles rurales pour l'organisation des activités périscolaires,

Vu la demande de l'association Familles Rurales d'une avance de 3 000 € sur la subvention qui lui sera versée au titre de l'organisation des activités périscolaires du mercredi et des petites vacances,

Considérant que le montant alloué aux subventions imprévues était de 2000 €, il est proposé de verser 1 689.50 € à l'association,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 02 abstentions, 13 voix Pour

DÉCIDE

- D'ATTRIBUER une avance de 1 689.50€ sur le montant total fixé par la-dite convention
- DE CONFIRMER que les crédits sont inscrits au C/6475
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférant à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE DE CHAILLAND

Date de la convocation

19 Septembre 2014

Date de l'affichage

…….

Délibération n°2014.09.08

OBJET :

CREATION DE DEUX POSTES D'ANIMATEUR

Année scolaire 2014/2015

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DENOU a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la loi n°53-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation

Considérant la mise en place des nouvelles activités périscolaires depuis la rentrée 2014, soit 1h par jour de 15h30 à 16h30 pour les enfants scolarisés de la commune, il convient de recruter deux animateurs à temps non complet pour l'année scolaire 2014-2015

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 04 abstentions, 11 voix Pour

DÉCIDE

- DE CREER deux postes d'animateurs à temps non complet du 1er septembre 2014 au 3 juillet 2015 pour assurer la mise en place et le fonctionnement des nouvelles activités périscolaires
- DE CONFIRMER que les crédits sont inscrits au C/6413
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge du personnel à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS